

Image not found or type unknown



## Delis de fuite et refus d obtemperer

Par **Quadeur**, le **27/08/2012 à 13:16**

Bonjour,  
J ai une question pour un frere  
Il passe au tribunal en septembre, pour un delis de fuite car il s'est prit une cloture et refus d obtemperer  
Il a fait reparer la cloture mais la proprietaire a quand meme porte plainte  
Que risque t il?  
Il vient de perdre son emploi, vont il en tenir compte  
Merci a ceux qui repondront